



## PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Direction départementale des territoires  
Service Environnement, Eau et Forêt

### **Arrêté préfectoral portant 1<sup>ère</sup> modification du périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Hers-Mort Girou**

Le Préfet de la région Midi-Pyrénées  
Préfet de la Haute-Garonne  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.212-3 et R.212-26 à R. 212-28 ;

Vu la circulaire n°10 du 21 avril 2008 du ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire relative aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux ;

Vu le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du Bassin Adour-Garonne approuvé par le préfet coordonnateur de bassin le 1er décembre 2009 ;

Vu l'arrêté interpréfectoral du 16 septembre 2011 délimitant le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux Hers-Mort Girou et nommant le préfet de la Haute-Garonne responsable du suivi de l'élaboration du SAGE ;

Vu l'arrêté préfectoral de la préfète du Tarn en date du 15 octobre 2012 portant modification du périmètre du SAGE Agout ;

Vu le compte rendu de la commission locale de l'eau du SAGE Hers-Mort Girou en date du 10 décembre 2012 dans lequel a été consigné la décision d'intégrer dans le périmètre du SAGE neuf communes du Tarn (Aguts, Lavar, Marzens, Montgey, Péchaudier, Prades, Puylaurens, Saint-Agnan, Saint-Sernin-Les-Lavaurs) et trois communes de la Haute-Garonne (Montégut-Lauragais, Nogaret, Roumens) rattachées initialement en totalité au SAGE Agout mais situées partiellement sur le bassin hydrographique de l'Hers-Mort et du Girou ;

Vu le courrier de M. le président de la CLE du SAGE Hers-Mort Girou en date du 06 mars 2013 sollicitant auprès du préfet de la Haute-Garonne l'intégration des 12 communes pré-citées ;

Vu la consultation des neuf communes du Tarn (Aguts, Lavar, Marzens, Montgey, Péchaudier, Prades, Puylaurens, Saint-Agnan, Saint-Sernin-Les-Lavaurs) et des trois communes de la Haute-Garonne (Montégut-Lauragais, Nogaret, Roumens) ;

Vu la délibération de la commune de Nogaret en date du 21 juin 2013 ;

.../...

Considérant que les neuf communes du Tarn (Aguts, Lavaur, Marzens, Montgey, Péchaudier, Prades, Puylaurens, Saint-Agnan, Saint-Sernin-Les-Lavaurs) et les trois communes de la Haute-Garonne (Montégut-Lauragais, Nogaret, Roumens) sont bien situées partiellement sur le bassin hydrographique de l'Hers-Mort et du Girou et à ce titre peuvent être intégrées dans le périmètre du SAGE Hers Mort Girou pour la partie de leur territoire non inclus dans le périmètre du SAGE Agout ;

Considérant que l'article 2 de l'arrêté interpréfectoral du 16 septembre 2011 délimitant le périmètre du SAGE Hers-Mort Girou prévoyait la modification du périmètre à l'issue de la révision du périmètre du SAGE Agout ;

Considérant que la présente modification est considérée non substantielle et n'impose pas, de ce fait, la consultation de toutes les collectivités faisant parties initialement du périmètre du SAGE Hers-Mort Girou.

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne ;

## ARRETE

**Article 1 :** Le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux Hers-Mort Girou est modifié et délimité selon la carte annexée au présent arrêté. La liste des 194 communes intégrées en totalité ou partiellement dans le périmètre du SAGE figure en annexe du présent arrêté.

**Article 2 :** Les autres dispositions de l'arrêté interpréfectoral du 16 septembre 2011 restent inchangées.

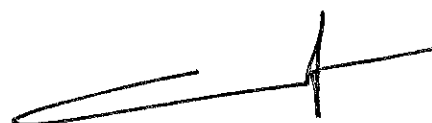
**Article 3 :** Tout recours à l'encontre du présent arrêté pourra être porté devant le tribunal administratif de Toulouse dans le délai de deux mois suivant sa publication.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de l'Aude, de la Haute Garonne et du Tarn et sera mis en ligne sur le site internet désigné par le ministère chargé de l'environnement [www.gesteau.eaufrance.fr](http://www.gesteau.eaufrance.fr).

**Article 5 :** Le Secrétaire Général de la préfecture de l'Aude, de la Haute Garonne et du Tarn, les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

13 NOV. 2013

Le Préfet



Henri-Michel COMET

## Annexe à l'arrêté délimitant le périmètre du SAGE Hers Mort Girou

### Liste des communes

#### Département de l'Aude : 22 communes

Communes	Territoire inclus	Communes	Territoire inclus	Communes	Territoire inclus
BELFLOU	total	LES CASSES	total	MONTMAUR	total
CUMIES	total	MARQUEIN	total	PAYRA-SUR-L'HERS	total
FAJAC-LA-RELENQUE	total	MAYREVILLE	partiel	PEYREFITTE-SUR-L'HERS	partiel
FONTERS-DU-RAZES	partiel	MEZERVILLE	partiel	SAINT-AMANS	partiel
GENERVILLE	partiel	MOLANDIER	partiel	SAINTE-CAMELLE	partiel
GOURVIEILLE	total	MOLLEVILLE	total	SAINT-MICHEL-DE-LANES	total
LA LOUVIERE-LAURAGAIS	partiel	MONTAURIOL	total	SALLES-SUR-L'HERS	total
		MONTFERRAND	total		

#### Département de la Haute Garonne : 143 communes

Communes	Territoire inclus	Communes	Territoire inclus	Communes	Territoire inclus
AIGREFEUILLE	total	CASTELMAUROU	total	LAPEYROUSE-FOSSAT	total
ALBIAC	total	CASTELNAU-D'ESTRETEFONDS	partiel	LAUNAGUET	partiel
AUCAMVILLE	partiel	CEPET	total	LAUZERVILLE	total
AURIAC-SUR-VENDINELLE	total	CESSALES	total	LAVALETTE	total
AURIN	total	CORRONSAC	partiel	LE CABANIAL	total
AUZEVILLE-TOLOSANE	partiel	DEYME	total	LE FAGET	total
AUZIELLE	total	DONNEVILLE	total	LOUBENS-LAURAGAIS	total
AVIGNONET-LAURAGAIS	total	DREMIL-LAFAGE	total	L'UNION	total
AYGUESVIVES	total	ESCALQUENS	total	LUX	total
AZAS	partiel	FALGA	total	MASCARVILLE	total
BALMA	total	FLOURENS	total	MAUREMONT	total
BAZIEGE	total	FOLCARDE	total	MAURENS	total
BAZUS	total	FONBEAUZARD	partiel	MAUREVILLE	total
BEAUPUY	total	FOURQUEVAUX	total	MERVILLA	partiel
BEAUTEVILLE	total	FRANCARVILLE	total	MONDOUZIL	total
BEAUVILLE	total	GARDOUCH	total	MONESTROL	partiel
BELBERAUD	total	GARGAS	partiel	MONS	total
BELBEZE-DE-LAURAGAIS	partiel	GARIDECH	total	MONTASTRUC-LA-CONSEILLERE	partiel
BELESTA-EN-LAURAGAIS	total	GAURE	total	MONTBERON	total
BONREPOS-RIQUET	total	GIBEL	partiel	MONTBRUN-LAURAGAIS	partiel
BOULOC	partiel	GRAGNAGUE	total	MONTCLAR-LAURAGAIS	total
BOURG-SAINT-BERNARD	total	GRATENTOUR	total	MONTEGUT-LAURAGAIS	partiel
BRUGUIERES	total	JUZES	total	MONTESQUIEU-LAURAGAIS	total
CAIGNAC	total	LA SALVETAT-LAURAGAIS	total	MONTGAILLARD-LAURAGAIS	total
CAMBIAC	total	LABASTIDE-BEAUVOIR	total	MONTGEARD	partiel
CARAGOUEDES	total	LABASTIDE-SAINT-SERNIN	total	MONTGISCARD	partiel
CARAMAN	total	LABEGE	total	MONTJOIRE	partiel
CASTANET-TOLOSAN	total	LAGARDE	total	MONTLAUR	total
CASTELGINEST	total	LANTA	total	MONTPITOL	partiel

MONTRABE	total	SAINTE-FOY-D'AIGREFEUILLE	partiel	SEGREVILLE	total
MOURVILLES-BASSES	total	SAINTE-FOY-D'AIGREFEUILLE	total	SEYRE	total
MOURVILLES-HAUTES	total	SAINTE-FELIX-LAURAGAIS	partiel	TARABEL	total
NAILLOUX	partiel	SAINTE-FELIX-LAURAGAIS	partiel	TOULOUSE	partiel
NOGARET	partiel	SAINTE-GENIES-BELLEVUE	total	TOUTENS	total
ODARS	total	SAINTE-GERMIER	total	TREBONS-SUR-LA-GRASSE	total
PAULHAC	partiel	SAINTE-GERMIER	total	VACQUIERS	partiel
PECHABOU	total	SAINTE-JEAN	total	VALLEGUE	total
PECHBONNIEU	total	SAINTE-JEAN-LHERM	total	VALLESVILLES	total
PIN-BALMA	total	SAINTE-JORY	partiel	VARENNES	total
POMPERTUZAT	partiel	SAINTE-JULIA	total	VAUX	total
PRESERVILLE	total	SAINTE-LEON	partiel	VENDINE	total
PRUNET	total	SAINTE-LOUP-CAMMAS	total	VERFEIL	total
QUINT-FONSEGRIVES	total	SAINTE-LOUP-CAMMAS	total	VIBILLEVIGNE	total
RAMONVILLE-SAINTE-AGNE	partiel	SAINTE-MARCEL-PAULEL	total	VILLARIES	partiel
RENNEVILLE	total	SAINTE-MARCEL-PAULEL	total	VILLEFRANCHE-DE-LAURAGAIS	total
RIEUMAJOU	total	SAINTE-ORENS-DE-GAMEVILLE	total	VILLENEUVE-LES-BOULOC	partiel
ROUMENS	partiel	SAINTE-PIERRE	total	VILLENUEVE	total
ROUFFIAC-TOLOSAN	total	SAINTE-PIERRE-DE-LAGES	total		
		SAINTE-ROME	total		
		SAINTE-SAUVEUR	total		
		SAINTE-VINCENT	total		
		SAUSSENS	total		

### Département du Tarn : 29 communes

Communes	Territoire inclus	Communes	Territoire inclus	Communes	Territoire inclus
AGUTS	partiel	LACROISILLE	total	PUECHOURSI	total
ALGANS	total	LAVAU	partiel	PUYLAURENS	partiel
APPELE	total	MAGRIN	total	ROQUEVIDAL	total
BANNIERES	total	MARZENS	partiel	SAINTE-AGNAN	partiel
BELCASTEL	total	MONTGEY	partiel	SAINTE-SERNIN-LES-LAUAURS	partiel
BERTRE	partiel	MAURENS-SCOPONT	total	TEULAT	total
CAMBON-LES-LAVAU	total	MONTCABRIER	total	VEILHES	total
CUQ-TOULZA	total	MOUZENS	total	VILLENEUVE-LES-LAVAU	total
GARRIGUES	partiel	PECHAUDIER	partiel	VIVIERS-LES-LAVAU	total
LACOUGOTTE-CADOUL	partiel	PRADES	partiel		